



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 29 mars 2022 — N° 42**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

---

## AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 mars 2022, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son refus de rehausser les budgets en santé mentale et de réduire les délais d'attente sans précédent pour consulter un psychologue, afin de notamment répondre à la hausse fulgurante de l'anxiété des Québécois.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

29 mars 2022

---

À la fin de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son inaction dans le dossier de la crise du logement, pour l'abandon du programme AccèsLogis et pour l'absence de mesures structurantes permettant à la fois de contenir l'expansion de la bulle immobilière et de donner accès à la propriété pour tous les Québécois.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Zanetti (Jean-Lesage) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son manque d'ambition face au gouvernement fédéral et sa démission sur la question nationale.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de M. Barrette (La Pinière).

À 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

29 mars 2022

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner l'excellence du cégep de Thetford dans le domaine de la recherche.

---

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 108<sup>e</sup> anniversaire de M. Paul Lamaute.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'un festival de hockey adapté à Saint-Jean-sur-Richelieu.

---

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Maison d'Haïti.

---

Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Harold Noël pour ses 27 années au service des citoyens de Sainte-Pétronille et de l'île d'Orléans.

---

29 mars 2022

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la fête de l'indépendance de la Grèce.

\_\_\_\_\_

M. Bussière (Gatineau) fait une déclaration afin de souligner le 111<sup>e</sup> anniversaire de Mme Émilienne Marcil.

\_\_\_\_\_

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de La Maison de la culture de Gatineau.

\_\_\_\_\_

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maxime Diraddo pour avoir sauvé la vie d'un homme.

\_\_\_\_\_

À 13 h 51, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 02.

\_\_\_\_\_

29 mars 2022

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 février 2022 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant la fin des travaux du REM de l'Est et l'analyse des besoins en transport collectif.

(Dépôt n° 439-20220329)

---

M. le président dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 29 mars 2022;

(Dépôt n° 440-20220329)

Un message de Sa Majesté la reine Elizabeth II à l'occasion du Jour du Commonwealth.

(Dépôt n° 441-20220329)

### Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 268 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une exemption des exigences linguistiques prévues à la Charte de la langue française et au projet de loi n° 96 pour les étudiants des Premières Nations.

(Dépôt n° 442-20220329)

29 mars 2022

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Dorion (Taschereau) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Melançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'allaitement dans un espace public est un droit;

QU'elle condamne par ailleurs toute entrave à ce droit;

QUE l'Assemblée nationale encourage les mères qui le souhaitent à allaiter dans les espaces publics.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête publique sur les circonstances entourant les décès des sœurs Carpentier ainsi que l'abolition d'unités d'urgence permanentes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.



29 mars 2022

---

M. Girard, ministre des Finances, présente une motion concernant les sommes remises aux Québécois par le gouvernement depuis le début de son mandat; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la journaliste Marie-José Turcotte pour ses 40 années de carrière à Radio-Canada;

QU'elle reconnaisse que l'ensemble de sa carrière fût empreint de professionnalisme et maintes fois récompensé pour l'excellence de son travail;

QU'elle souligne son exploit d'avoir participé à la couverture de 17 Jeux olympiques, dont 15 à titre de chef d'antenne à Radio-Canada;

QU'elle rappelle que pendant ses 40 années de carrière à Radio-Canada, madame Turcotte s'est vu décerner plusieurs prix dont celui des prix Gémeaux à 15 reprises en plus d'être admise dans l'Ordre du Canada en 2014;

QU'enfin, elle remercie madame Turcotte pour avoir contribué à ouvrir les portes de sa profession à plusieurs générations de jeunes femmes en plus d'être une source d'inspiration pour plusieurs autres.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

29 mars 2022

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 271 en annexe)

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

#### **Dispositions communes**

QUE les modalités suivantes soient applicables aux séances des commissions permanentes consacrées à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023;

QUE, nonobstant le deuxième paragraphe de l'article 282 et l'article 283 du Règlement, le temps consacré à l'étude desdits crédits budgétaires de l'année 2022-2023 ne puisse excéder 120 heures, au cours desquelles les échanges seront alloués aux députés de l'opposition à raison de 100 heures et aux députés du groupe parlementaire formant le gouvernement à raison de 20 heures et que le temps consacré à l'étude des crédits d'un ministère ne puisse excéder 12 heures;

QUE l'étude des crédits budgétaires de l'année 2022-2023 dure 6 séances, du mardi 26 avril 2022 au jeudi 28 avril 2022 et du mardi 3 mai 2022 au jeudi 5 mai 2022, aux heures où peuvent siéger les commissions en période de travaux réguliers selon les termes de la motion adoptée le 15 mars 2022;

QU'au besoin, dans l'éventualité où il était impossible de prévoir un calendrier de crédits dans lequel les 120 heures d'étude se tiennent selon l'horaire susmentionné, la plage horaire du mercredi, de 19 h 30 à 21 h 30, puisse être utilisée;

29 mars 2022

---

QUE, si les 120 heures ne sont pas écoulées au terme des six séances prévues, les commissions, si nécessaire, terminent leur mandat dans les jours subséquents, y compris les lundis et vendredis, selon les mêmes règles;

QUE, sous réserve de ce qui précède, aucune commission ne siège le lundi et le vendredi les semaines susmentionnées où les crédits budgétaires 2022-2023 sont étudiés en commissions parlementaires et qu'il n'y ait pas d'interpellation au cours de ces semaines;

QUE les députés indépendants indiquent aux leaders des groupes parlementaires les volets auxquels ils participeront dans le cadre de l'étude des crédits annuels, et ce, préalablement au dépôt du calendrier de l'étude desdits crédits à l'Assemblée;

QUE les autres dispositions du Règlement relatives à l'étude des crédits annuels s'appliquent, avec les adaptations nécessaires le cas échéant;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent aux échanges dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

#### **Disposition finale**

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

29 mars 2022

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

---

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.

29 mars 2022

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Zanetti (Jean-Lesage), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, Mme Dorion (Taschereau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour le déséquilibre inacceptable entre les investissements dans les transports en commun et ceux dans le réseau routier dans le budget 2022-2023.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal-Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Dorion (Taschereau), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Richard (Duplessis) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son dernier budget qui ne prévoit pas les fonds nécessaires à l'amorce d'un véritable virage vers les soins à domicile.

29 mars 2022

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau) et Mme Richard (Duplessis), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Melançon (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son refus de reconnaître l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques en investissant le strict minimum exigé par la loi, ainsi que pour sa réduction des incitatifs au programme Roulez vert.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis) et Mme Melançon (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget qui ne contient pas les investissements nécessaires afin d'atteindre la cible de réduction de 40% de produits pétroliers consommés, prévue à la Politique énergétique 2030.

29 mars 2022

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Rizqy (Saint-Laurent) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de n'avoir prévu aucun plan concret pour remédier à la problématique urgente des plus de 30 000 enseignants non légalement qualifiés et d'avoir omis d'augmenter substantiellement le nombre de places disponibles pour la maîtrise qualifiante.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de ne pas s'engager à abolir le recours aux agences de placement privées pour réintégrer les travailleurs dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

29 mars 2022

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dorion (Taschereau), Mme Richard (Duplessis), Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

---

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 mars 2022, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**



29 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 271)

POUR - 87

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)	
Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)	